

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

A.	APPEL	4
B.	APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance précédente	4
1.	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 29 septembre 2016.....	4
C.	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE	5
2.	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR.....	5
D.	FINANCES	5
3.	COMMISSION CULTURE PATRIMOINE – Désignation des membres	5
4.	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE – Désignation des représentants.....	5
5.	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – Transfert de la compétence jeunesse – réduction de la subvention de fonctionnement 2016 au Centre Social.....	5
6.	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°3	5
7.	PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015/2016 – ENFANT COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES DE LOMAGNE.....	5
8.	PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015/2016 – ENFANT COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES.....	5
9.	SPA FOURRIERE ANIMALE – FIN DE LA CONVENTION	6
10.	FOURRIERE SACPA - CONVENTION	6
11.	JUMELAGE - FRAIS DE MISSION MAIRE ADJOINTS CONSEILLERS MUNICIPAUX – Retrait délibération	6
12.	OPERATION URBAINE COLLECTIVE – Attribution de subvention.....	6
13.	GARANTIE D'EMPRUNT – Société Anonyme de Gascogne D'HLM du Gers – 1 logement PN 51 Lieu-dit Mayolle - route de Grenade.....	6

14.	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS – Travaux d'éclairage public et de mise en conformité – Plan de financement.....	6
15.	REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE AVANCEE PAR UN ELU.....	6
16.	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MARCHE HEBDOMADAIRE DE PLEIN VENT - Tarif.....	6
17.	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – HORS MARCHE HEBDOMADAIRE DE PLEIN VENT - Tarif.....	7
18.	EAU - Tarif.....	7
19.	ASSAINISSEMENT - Tarif	7
E.	RESSOURCES HUMAINES.....	7
20.	TABLEAU DES EMPLOIS - Modification.....	7
21.	REGIME INDEMNITAIRE – RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel	7
22.	CONTRATS AIDES – COMPLEMENT DE REMUNERATION	7
23.	MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE AUPRES DE LA CCGT DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - CONVENTION.....	7
24.	RATIOS PROMUS PROMOUVABLES	8
25.	CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE DIRECTION GENERALE DES SERVICES	8
26.	CHARGE DE COMMUNICATION – Renouvellement du contrat	8
27.	SERVICE POLICE MUNICIPALE – Recrutement d'un contrat unique d'insertion - CAE	8
F.	INTERCOMMUNALITE	8
28.	CCGT – Modification des statuts.....	8
29.	MISE A DISPOSITION DES SERVICES COMMUNAUX AUPRES DE LA CCGT - Convention	8
30.	COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE – TRANSFERT DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE – TRANSFERT DE D'EMPRUNT BANQUE POPULAIRE OCCITANE	8
31.	COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE – TRANSFERT DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE – TRANSFERT DE D'EMPRUNT CREDIT AGRICOLE.....	9
32.	COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE – TRANSFERT DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE – REMBOURSEMENT ECHEANCE DE PRET PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN	9
33.	COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE – TRANSFERT COMPETENCE JEUNESSE – REMBOURSEMENT DES REPAS CENTRE DE LOISIRS	9
34.	COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE – Refacturation par la CCGT du chargé de communication période Tour de France	9
G.	URBANISME.....	9
35.	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE – RANSAN Laurent.....	9
36.	RUE JULIEN OULE – ACQUISITIONS	9
37.	IMPASSE DU CHATEAU – Acquisition à la Société ID INVEST	10
38.	RUE GASTON DEFERRE – Vente aux propriétaires riverains.....	10
39.	RUES BELLEFOREST – DU LEVANT – DE LA BISE – Vente à LAGARDERE Nicole	10
40.	RUES DE LA BISE – Vente à MODENA Daniel et Antoinette	11
41.	RUES BELLEFOREST – DU LEVANT – Vente à LAIR Thierry et AMIEL Maryline	11
42.	TERRAIN M. HERRISSON - Acquisition.....	11
43.	DENOMINATION DE RUE – LAURENSI	11
44.	DENOMINATION DE RUE – Jean BENONI.....	12
45.	DENOMINATION DE BATIMENT – Roger CAZALIS	12

H. AFFAIRES GENERALES.....	12
46. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES	12
47. TELESKI NAUTIQUE GERSOIS – Convention d’occupation du domaine public.....	12
I. INFORMATIONS	Erreur ! Signet non défini.
J. QUESTIONS DIVERSES.....	Erreur ! Signet non défini.

LE MAIRE - Francis IDRAC

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mille seize, le jeudi 8 décembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 2 décembre 2016

PRESENTS : IDRAC Francis, THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien, CLAIR Christine, DUBOSC Patrick, NICOLAS Claire, NINARD Yannick, TANCOCNE Bernard, TOUZET Denise, ROQUIGNY Martine, CZAPLICKI Thierry, CORNETTE Elisabeth, SABATHIER Pierre, MARQUES Ana, DALBY Raphaël, VILSONI Emilie, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne

PROCURATIONS :

LOMBARD Evelyne à CLAIR Christine
 DUPOUX Jean Luc à VAZQUEZ Fabien
 SAINTE LIVRADE Régine à NINARD Yannick
 LANDO Marylène à THULLIEZ Angèle
 HERNANDEZ Alfred à SABATHIER Pierre
 ANDREETTA Jacques à DUPRE Jacques

ABSENTS EXCUSES : VERDIE Jean Marc, ROUGE Jean Hubert

ABSENTS : LAHILLE Bertrand, BOURGEOIS Mélanie

SECRETAIRE : NINARD Yannick

A. APPEL

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance précédente

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 29 septembre 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016.

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE DES DECISIONS PRISES

D. FINANCES

3. COMMISSION CULTURE PATRIMOINE – Désignation des membres

CONSIDERANT la démission de Madame Anne-Marie GONTAUD, conseillère municipale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DESIGNNE Madame Claire NICOLAS en remplacement de Madame Anne Marie GONTAUD.

4. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE – Désignation des représentants

CONSIDERANT la démission de Madame Anne Marie GONTAUD du conseil municipal, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DESIGNNE les représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'association Maison des Jeunes et de la Culture de l'Isle Jourdain ainsi qu'il suit :

- Madame Angèle THULLIEZ – Le Picoulet – 32600 L'ISLE JOURDAIN
- Madame Claire NICOLAS – 3 Rue du 8 Mai 1945 – 32600 L'ISLE JOURDAIN

5. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – Transfert de la compétence jeunesse – réduction de la subvention de fonctionnement 2016 au Centre Social

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE la diminution de la subvention de fonctionnement 2016 du centre social multi partenarial de 65 926,00 € soit un montant à verser au titre de l'exercice 2016 = 195 832,00 €, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'objectif.

6. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE la décision modificative N°3 au Budget Primitif 2016 selon le tableau présenté pour le budget principal.

7. PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015/2016 – ENFANT COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES DE LOMAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE de verser à la Communauté de Communes des Bastides de Lomagne une somme de 784,15 euros par élève pour l'année scolaire 2015/2016 correspondant aux dépenses de fonctionnement de l'école publique élémentaire, soit pour 1 élève un montant total 784,15 € et CHARGE le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cet accord.

8. PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015/2016 – ENFANT COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE de verser à la Communauté de Communes du Savès une somme de 1 060,17 euros par élève pour l'année scolaire 2015/2016 correspondant aux dépenses de fonctionnement de l'école publique élémentaire, soit pour 1 élève un montant total 1060,17 € et CHARGE le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cet accord.

9. SPA FOURRIERE ANIMALE – FIN DE LA CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DENONCE la convention Commune de l'Isle Jourdain/Association des Maires du Gers/SPA, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

10. FOURRIERE SACPA - CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les termes du contrat de prestation de services entre la commune et la SACPA, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant la vie de ce contrat.

11. JUMELAGE - FRAIS DE MISSION MAIRE ADJOINTS CONSEILLERS MUNICIPAUX – Retrait délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, RETIRE la délibération N°2016/09/012 du 29 septembre 2016 portant « FINANCES – FRAIS DE MISSION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX – Jumelage.

12. OPERATION URBAINE COLLECTIVE – Attribution de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCORDE et DECIDE DE VERSER les aides directes aux entreprises BOULANGERIE BAUX et COMPTOIRS DE NOS FERMES, DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2016 au chapitre 204 sur l'article 20422 opération 137 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'octroi de ces subventions.

13. GARANTIE D'EMPRUNT – Société Anonyme de Gascogne D'HLM du Gers – 1 logement PN 51 Lieu-dit Mayolle - route de Grenade

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCORDE la garantie d'emprunt à la société Anonyme Gascogne d'HLM du Gers pour le prêt à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignation et AUTORISE le maire à signer toute pièce à intervenir pour le contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société Anonyme Gascogne d'HLM du Gers.

14. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS – Travaux d'éclairage public et de mise en conformité – Plan de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les travaux d'éclairage public et de mise en conformité proposés (35 652,94 €HT), CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat d'Energies du Gers, APPROUVE le plan de financement proposé, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

15. REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE AVANCEE PAR UN ELU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PROCEDE au remboursement des frais avancés par Madame Claire NICOLAS à hauteur 133,50 €

16. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE PLEIN VENT - Tarif

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE DE MODIFIER les tarifs d'occupation du domaine public – Marché hebdomadaire de plein vent à compter du 1^{er} janvier 2017 et CHARGE Monsieur le Maire d'assurer l'application de cette tarification.

17. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – HORS MARCHE HEBDOMADAIRE DE PLEIN VENT - Tarif

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE DE MODIFIER les tarifs d'occupation du domaine public – Hors Marché hebdomadaire de plein vent à compter du 1^{er} janvier 2017 et CHARGE Monsieur le Maire d'assurer l'application de cette tarification.

18. EAU - Tarif

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les tarifs du service de l'eau proposés à compter du 1^{er} janvier 2017 et CHARGE Monsieur le Maire d'assurer l'application de cette tarification.

19. ASSAINISSEMENT - Tarif

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les tarifs du service de l'assainissement proposés à compter du 1^{er} janvier 2017 et CHARGE Monsieur le Maire d'assurer l'application de cette tarification.

E. RESSOURCES HUMAINES

20. TABLEAU DES EMPLOIS - Modification

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, FIXE le nouveau tableau des emplois communaux et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune de l'exercice 2016 aux chapitres concernés.

21. REGIME INDEMNITAIRE – RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE ACCEPTE les nouvelles dispositions du régime indemnitaire (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2017, INSTAURE l'IFSE dans les conditions précisées, DIT que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence et DIT que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

22. CONTRATS AIDES – COMPLEMENT DE REMUNERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ATTRIBUE aux agents recrutés par Contrat Unique d'Insertion (C.U.I) ou en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) un complément de rémunération global de 576,44 € pour l'année 2016 dans les conditions précitées et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois précités et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune aux chapitres concernés.

23. MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE AUPRES DE LA CCGT DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Madame Thulliez, 1^{ère} adjointe, à signer la nouvelle convention de mise à disposition des services entre la commune de l'Isle Jourdain et la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

24. RATIOS PROMUS PROMOUVABLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, FIXE, pour l'année 2017, le taux de promotion applicable dit Ratios « Promus/Promouvables », à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois et des grades des services de la Commune de l'Isle Jourdain.

25. CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE DIRECTION GENERALE DES SERVICES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE la création d'un service commun de direction générale des services à compter du 1^{er} janvier 2017 et APPROUVE la convention, réglant les conditions de fonctionnement de ce service, entre la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et la ville de l'ISLE-JOURDAIN et d'autoriser le Maire à la signer.

26. CHARGE DE COMMUNICATION – Renouvellement du contrat

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire, à renouveler le CDD, conformément aux dispositions de l'article 3-3, alinéa 2 de la loi n° 84-53, du chargé de communication, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018, DIT que la rémunération de cet agent sera calculée par rapport à l'échelon 1 du grade d'attaché territorial, et PREVOIT les crédits nécessaires au Budget Principal de la Commune - Exercice 2017.

27. SERVICE POLICE MUNICIPALE – Recrutement d'un contrat unique d'insertion - CAE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADOPTE la proposition du Maire concernant le recrutement d'un CAE sur le service « Police Municipale » et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune aux chapitres concernés.

F. INTERCOMMUNALITE

28. CCGT – Modification des statuts

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine telle que présentée, APPROUVE la définition de l'intérêt communautaire telle que décrite ci-dessus, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

29. MISE A DISPOSITION DES SERVICES COMMUNAUX AUPRES DE LA CCGT - Convention

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Madame Angèle THULLIEZ, 1^{ère} adjointe, à signer la nouvelle convention de mise à disposition des services entre la commune de l'Isle Jourdain et la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, et DIT que celle-ci se substitue intégralement à la convention votée le 23 juin 2015.

30. COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE – TRANSFERT DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE – TRANSFERT DE D'EMPRUNT BANQUE POPULAIRE OCCITANE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, SE PRONONCE favorablement sur le transfert du prêt précité, APPROUVE les conventions à intervenir, éventuel avenant au contrat de prêt qui serait nécessaire, et tous les actes nécessaires afin de transférer une quotité d'emprunt de la commune de l'Isle Jourdain vers la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine dans le cadre du transfert de la compétence «Maison de la

Jeunesse et de la Culture » et dans les conditions énoncés ci-dessus, et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

31. COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE – TRANSFERT DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE – TRANSFERT DE D’EMPRUNT CREDIT AGRICOLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, SE PRONONCE favorablement sur le transfert du prêt précité conclu avec le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, APPROUVE les conventions à intervenir, éventuel avenant au contrat de prêt qui serait nécessaire, et tous les actes nécessaires afin de transférer une quotité d’emprunt de la commune de l’Isle Jourdain vers la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine dans le cadre du transfert de la compétence «Maison de la Jeunesse et de la Culture » et dans les conditions énoncés ci-dessus, et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

32. COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE – TRANSFERT DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE – REMBOURSEMENT ECHEANCE DE PRET PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE L’ISLE JOURDAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, APPROUVE la convention pour le remboursement des annuités d’emprunts relatifs à la compétence « «Maison de la Jeunesse et de la Culture » supportés par la commune de L’Isle Jourdain pendant la période transitoire.

33. COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE – TRANSFERT COMPETENCE JEUNESSE – REMBOURSEMENT DES REPAS CENTRE DE LOISIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, ACTE que la Commune de l’Isle Jourdain fournit les repas pour les centres de loisirs organisés par la CCGT sur son territoire et facture à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine le coût des repas correspondant dans les conditions indiqués ci-dessus.

34. COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE – Refacturation par la CCGT du chargé de communication période Tour de France

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, VALIDE le principe de remboursement à la CCGT des heures réalisées pour la mairie de L’Isle Jourdain par la chargée de communication durant les mois d’avril, mai et juin, et ACTE le montant du remboursement indiqué ci-dessus dû par la mairie

G. URBANISME

35. CONVENTION D’OCCUPATION PRECAIRE – RANSAN Laurent

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, RESILIE la convention qui liait la commune et Monsieur RANSAN Laurent pour l’exploitation des parcelles cadastrées section CD n° 114, 117, 53, 120 et 125 à compter du 01 octobre 2015 et RENONCE à l’indemnité annuelle d’occupation de la valeur de neuf quintaux de blé fermage à compter de cette date.

36. RUE JULIEN OULE – ACQUISITIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE,

- DECIDE D’ACQUERIR de :

Madame OULE Lucette, les parcelles cadastrées :

Section BK n° 367 d'une superficie de 10 m²
 Section BK n° 497 d'une superficie de 105 m²
 Section BK n° 519 d'une superficie de 142 m²
 Section BK n° 595 d'une superficie de 856 m²
 Section BK n° 624 d'une superficie de 230 m²
 Section BK n° 653 d'une superficie de 614 m²
 Section BK n° 655 d'une superficie de 67 m²

La SCI LES JARDINS DU PONT PEYRIN les parcelles cadastrées :

Section BK n° 592 d'une superficie de 176 m²
 Section BK n° 594 d'une superficie de 44 m²

Le montant de la transaction est fixé à UN EURO SYMBOLIQUE.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, toutes les pièces présentées et Monsieur Jean Luc DUPOUX, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, un acte en la forme administrative.

37. IMPASSE DU CHATEAU – Acquisition à la Société ID INVEST

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'ACQUERIR la parcelle cadastrée section BI n° 1045 à la Société ID INVEST pour le montant de l'euro symbolique, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, toutes les pièces présentées et Monsieur Jean Luc DUPOUX, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, un acte en la forme administrative.

38. RUE GASTON DEFERRE – Vente aux propriétaires riverains

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- DECIDE DE VENDRE à :

. Monsieur et Madame Jean-Louis CETTOLO la parcelle cadastrée section BN n° 833 d'une superficie de 51 m², pour un montant de 239,70 euros,

. Madame Carmen DE LA ROSA la parcelle cadastrée section BN n° 834 d'une superficie de 132 m², pour un montant de 620,40 euros,

. Monsieur Thierry CHAUMILLON et Madame Sandra ALBANESE la parcelle cadastrée section BN n° 835 d'une superficie de 110 m², pour un montant de 517,00 euros,

. Monsieur et Madame Dominique GATECLOUD la parcelle cadastrée section BN n° 836 d'une superficie de 61 m², pour un montant de 286,70 euros,

. Madame Marie CAMPANER la parcelle cadastrée section BN n° 837 d'une superficie de 60 m², pour un montant de 444,00 euros,

. Monsieur et Madame Daniel WEIDLICH la parcelle cadastrée section BN n° 838 d'une superficie de 71 m², pour un montant de 333,70 euros,

Ces parcelles sont grevées d'une servitude de passage de réseau de pluvial au profit des parcelles cadastrées section BN n° 109, 110, 112, 113 114

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, toutes les pièces présentées et Monsieur Jean Luc DUPOUX, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, un acte en la forme administrative.

39. RUES BELLEFOREST – DU LEVANT – DE LA BISE – Vente à LAGARDERE Nicole

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **DECIDE DE VENDRE**, sur la proposition de Madame LAGARDERE Nicole représentant ses sœurs, à Mesdames LAGARDERE Danièle, Nicole et Anne-Marie, les parcelles cadastrées :

Section BD n° 515 rue de Belleforest d'une superficie de 78 m²,
 Section BD n° 589 rue du Levant d'une superficie de 176 m²
 Section BD n° 516 rue de la Bise d'une superficie de 31m², en indivis qui supporte les compteurs J

Au prix de : UN EURO symbolique, avec une estimation de 1 500 euros par parcelle.

Ces parcelles sont grevées d'une servitude de passage de réseaux, au profit de la voirie communale.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, toutes les pièces présentées et Monsieur Jean Luc DUPOUX, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, un acte en la forme administrative.

40. RUES DE LA BISE – Vente à MODENA Daniel et Antoinette

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **DECIDE DE VENDRE** à Monsieur et Madame MODENA Daniel et Antoinette les parcelles cadastrées :

Section BD n° 521 rue de la Bise d'une superficie de 87 m²,
 Section BD n° 599 rue de la Bise d'une superficie de 48 m²
 Section BD n° 516 rue de la Bise d'une superficie de 31 m², en indivis qui supporte les compteurs J.

Au prix de : UN EURO symbolique, avec une estimation de 1 500 euros par parcelle.

Ces parcelles sont grevées d'une servitude de passage de réseaux, au profit de la voirie communale.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, toutes les pièces présentées et Monsieur Jean Luc DUPOUX, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, un acte en la forme administrative.

41. RUES BELLEFOREST – DU LEVANT – Vente à LAIR Thierry et AMIEL Maryline

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **DECIDE DE VENDRE** à Monsieur LAIR Thierry et Madame AMIEL Maryline, les parcelles cadastrées :

Section BD n° 507 rue François Belleforest d'une superficie de 73 m²,
 Section BD n° 598 rue du Levant d'une superficie de 41 m²,
 Section BD n° 530 rue du Levant d'une superficie de 71 m²,
 Section BD n° 510 rue François Belleforest d'une superficie de 17m², en indivis qui supporte les compteurs A

Au prix de : UN EURO symbolique, avec une estimation de 1 500 euros par parcelle.

Ces parcelles sont grevées d'une servitude de passage de réseaux, au profit de la voirie communale.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, toutes les pièces présentées et Monsieur Jean Luc DUPOUX, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, un acte en la forme administrative.

42. TERRAIN M. HERISSON - Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un compromis de vente avec Monsieur HERISSON pour un montant de 100 000 euros.

43. DENOMINATION DE RUE – LAURENSI

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DONNE à la rue traversant le lotissement Laurensi, le nom de rue de Laurensi.

44. DENOMINATION DE RUE – Jean BENONI

Monsieur le Maire propose d'ajourner cette question

45. DENOMINATION DE BATIMENT – Roger CAZALIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DONNE à la salle de réception située sous les tribunes du Rugby, le nom de Roger CAZALIS.

H. AFFAIRES GENERALES

46. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE EMET un avis favorable sur le calendrier 2016 relatif aux ouvertures dominicales autorisées, à savoir :

- le dimanche 27 novembre 2016
- le dimanche 4 décembre 2016
- le dimanche 11 décembre 2016
- le dimanche 18 décembre 2016

47. TELESKI NAUTIQUE GERSOIS – Convention d'occupation du domaine public

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la Société FUN ELEMENT, FIXE la redevance ainsi qu'il suit :

- part fixe annuelle : 800 €
- part variable : 0,50% du chiffre d'affaire brut dégagé par l'activité « Téléski nautique », seulement, (hors ventes annexes tels que snack, boissons...)
- DIT que le montant de la redevance est révisable chaque année.

LE MAIRE - Francis IDRAC – Le 9/12/2016

